



**Monsieur Pacôme Rupin**  
**Député de la 7<sup>ème</sup> Circonscription de Paris**

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 30 avril 2019

Monsieur le Président,

En tant que député de la circonscription où se trouve Notre-Dame de Paris, je veux vous remercier pour tout ce que vous avez engagé suite à l'incendie de notre cathédrale le 15 avril dernier. La reconstruction rapide que vous avez initiée répond à ce que souhaitent les Parisiens, et je veux vous assurer de tout mon soutien et mon engagement pour contribuer à ce que les objectifs que vous avez fixés soient atteints en y associant les habitants et tous les acteurs concernés de ma circonscription. Je veux aussi, par cette lettre, vous faire part de mon point de vue sur l'opportunité d'utiliser ce chantier pour lancer un projet plus large concernant l'avenir de l'Île de la Cité.

Berceau de Paris, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, elle a concentré tous les pouvoirs pendant des siècles. Encore aujourd'hui, elle abrite d'importants monuments et administrations : Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle, l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de Police de Paris, le palais de Justice, le tribunal de commerce, la Conciergerie et le Mémorial des Martyrs de la Déportation. Elle est connue aussi pour le Square Jean XXIII, le marché aux fleurs Elisabeth II, la place Dauphine et le Pont-Neuf.

L'Île de la Cité est partagée au niveau du Boulevard du Palais entre les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements qui vont être fusionnés avec les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements lors des prochaines élections municipales dans le secteur « Centre ». Elle compte un peu moins de 1000 habitants et une cinquantaine de commerces, principalement dans la restauration et la vente de souvenirs. L'Île de la Cité est au cœur des défis touristiques de la capitale : explosion des locations saisonnières, baisse du panier moyen dépensé par les touristes dans les commerces, gestion des flux de Notre-Dame, monument le plus visité d'Europe, et de la Sainte-Chapelle, enjeux de circulation entre Saint-Michel, le Châtelet et les berges sur Seine, propreté et sécurité, avec un manque de toilettes publiques et de nombreux vols à la tire.

En décembre 2016, Philippe Bélaval et Dominique Perrault ont rendu un rapport à votre prédécesseur sur l'Île de la Cité qui proposait d'ouvrir aux piétons les grandes cours de la Préfecture de Police, de supprimer les trois parkings souterrains et de faire un parvis de verre pour Notre-Dame afin de « faire entrer la lumière du jour dans la crypte archéologique » relié à un débarcadère au niveau de la Seine. Il n'a pour l'instant pas été donné suite à ce rapport.

Des transformations récentes sont déjà en train de changer la vie sur l'Île de la Cité. Le Tribunal de Grande Instance a été déménagé aux Batignolles, laissant la place à la seule Cour d'appel de Paris dans le Palais. Nous n'avons pas à ce jour d'informations plus précises sur l'avenir du Palais de justice, dont la situation entre la Sainte-Chapelle et la Conciergerie invite à valoriser une continuité patrimoniale et culturelle. L'Hôtel-Dieu, plus ancien hôpital de la capitale fondé par l'évêque parisien Saint Landry en 651, symbole de la charité, a connu une décennie de redéploiement des services vers d'autres hôpitaux sur fond de polémiques et de controverses sur la disparition des activités de santé à l'Hôtel-Dieu. L'appel à projet porté par le Directeur Général de l'APHP, Martin Hirsch, est en fin de procédure, avec une réponse du jury à la mi-mai. Ce projet prévoit de diviser l'Hôtel-Dieu en trois parties, un tiers pour des activités de santé en lien avec l'innovation, un tiers pour une résidence étudiante, et un tiers pour un centre commercial qui donne sur le parvis de Notre-Dame. C'est ce dernier tiers qui viendrait équilibrer financièrement le projet, mais qui est le plus débattu par rapport à la mission originelle de l'Hôtel-Dieu. Des appels récents ont été formulés pour qu'une partie du projet soit dédié à la solidarité, avec par exemple l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence qui ferait sens en plein cœur de Paris.

La reconstruction de Notre-Dame rouvre le débat plus large du futur de l'Île de la Cité. Entre préservation du patrimoine, embellissement de l'Île, accueil de meilleure qualité du public, réappropriation de la Cité par les parisiens, avenir des grandes structures qui la composent, il faut un projet global qui fasse travailler toutes les parties prenantes : l'Etat (à travers la Préfecture de Police, l'APHP, le ministère de la Culture et celui de la Justice), la Ville de Paris, le diocèse, les habitants, les associations de défense du patrimoine et les commerçants. Il me semblerait intéressant qu'une gouvernance collégiale soit chargée de mettre en place ce projet, sous la responsabilité d'une personnalité qui vous soit directement rattachée afin d'avoir toute la légitimité pour coordonner les différents ministères et acteurs concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma plus haute considération.

Pacôme Rupin  
Député de Paris  
Conseiller du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris